Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 561

Artikel: Affaires étrangères : un sauveur venu de l'Ouest
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022540

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SUITE DE LA PAGE 1

La transparence, oui, mais à bon marché

exportations et la sécurité de l'emploi dans notre pays.

Or donc, Félicien Morel (socialiste fribourgeois) monte à la tribune pour défendre, avec sa calme et gentille fermeté habituelle, une proposition parfaitement logique: puisque les pertes de change sont indemnisées au titre de la GRE, il faudrait pouvoir récupérer les bénéfices réalisés du fait de l'évolution des changements de parité. De deux choses l'une: ou bien les monnaies fluctuent, et les variations sont prises en considération désormais dans les deux sens; ou bien on maintient un système coûteux et inéquitable de garantie à sens unique!

CLINS D'ŒIL AUX SYNDICALISTES

Le raisonnement a tout pour ébranler le législateur, qui venait justement de s'engager sur la pente des préoccupations non strictement commerciales. Mais c'est compter sans le débat bref et très violent qui s'ensuit. La proposition Morel reçoit tour à tour un «soutien» plutôt encombrant (de Jean Ziegler, très en verve mais largement à côté de la question) et deux attaques en règle des milieux économiques-qui-ont-l'expérience-des-affaires et en parlent d'abondance avec moult clins d'œil aux syndicalistes obsédés par la sécurité de l'emploi (MM. Ruegg, radical zurichois grand teint et recordman du capital administré, et Hofmann, UDC bernois et directeur de la puissante Union centrale des producteurs de lait).

Suit alors une espèce de déclaration-justification du démocrate-chrétien saint-gallois Kaufmann, esprit rompu aux nuances assez subtiles pour rendre les retournements inapparents. Certes, en commission, M. Kaufmann avait bel et bien déposé une proposition analogue à celle de F. Morel, mais il s'affirme tranquillisé par les explications reçues du conseiller fédéral Honegger.

Pour couronner le tout, le radical vaudois Jean-Jacques Cevey, président de la commission, se lance dans un réquisitoire au nom de «tous ceux qui croient encore aux vertus économiques de notre commerce extérieur», et le socialiste soleurois Otto Stich, corapporteur, qui s'est ouvertement distancé de toutes les propositions d'amendement socialistes, assure qu'il n'y a rien à chercher du côté des bénéfices de change. M. Honegger sent qu'il n'a plus besoin de dire grand-chose pour achever le massacre, mais il le dit clairement et sans détours, comme à son habitude. L'enterrement suit, par 88 voix contre 47, et le nombre habituel d'abstentions non décomptées.

Le fonctionnement de l'institution de la garantie à l'exportation (GRE): un exemple de plus de la collaboration entre l'Etat et les milieux de l'économie privée, formule qui a des avantages dont on ne niera pas la réalité mais qui ici est poussée très loin. Voyez plus en détails l'organisation en question (cf. «La garantie de l'Etat contre les risques à l'exportation», Alain Lévy, Etudes suisses de droit européen, Georg, Genève 1977)! On sait que la garantie, dès son origine, a servi en premier lieu l'industrie des machines. Coïncidence: l'office de gestion de la GRE est bien désigné par le Conseil fédéral (art. 21, al. 1), mais il est étroitement lié, par son organisation, à la Société suisse des constructeurs de machines. Cela va jusqu'au point où, «afin de limiter les frais», la Confédération (contrat du 20 janvier 1947 renouvelé le 2 juin 1959) a confié à ladite société la gestion administrative de la GRE, dont le financement fait l'objet d'une convention aux termes de laquelle la société couvre 20% et la Confédération 80% des frais (montant prélevé sur le compte de la GRE). Le siège de l'office de la GRE à Zurich? Dans l'immeuble de la Société des constructeurs de machines, évidemment.

Dans sa brièveté et sa violence, cette discussion aura mis en lumière avec un certain éclat quelques points de repères significatifs.

OUI, BIEN SÛR, MAIS...

D'un commun et tacite accord, les bénéfices — comme les autres revenus du travail, de ou du capital — restent objets de mystère. Il serait même déjà inconvenant d'en parler[1], — à moins que ce soit pour déplorer la réduction des marges bénéficiaires. Davantage même: il deviendrait carrément

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Un sauveur venu de l'Ouest

Politique étrangère helvétique: un sauveur nous est arrivé des Etats-Unis. Pour prendre la relève d'Albert Weitnauer, voici le nouveau secrétaire d'Etat Raymond Probst, jusqu'il y a peu ambassadeur à Washington. L'homme-providence ne mâche pas ses mots, interviewé par le «Journal de Genève» (12.9.1980), entre autres publications qui, en quelques semaines, ont bénéficié de ses confidences: il était temps qu'il vienne remettre de l'ordre dans les affaires.

Ecoutez plutôt son diagnostic, tout en nuances: «(...) Mon prédécesseur était un homme de haute qualité, chacun le reconnaît. Mais il n'y avait sans doute pas, à côté d'un nouveau chef du Département, M. Pierre Aubert, lequel n'avait pas d'expérience gouvernementale dans un canton, un homme véritablement habilité à faire fonctionner harmonieusement, régulièrement la machine administrative. Il en est résulté des courts-circuits, des filières dédoublées et,

dangereux de vouloir les prendre sous la loupe, — comme si cette curiosité devait les annuler par un bizarre effet magique! Sur ce point, les bourgeois sont pratiquement unanimes, et «certains économistes de gauche» ne craignent pas de leur donner raison. Il faut tenir compte de cette coalition objective, comme il faut se souvenir de son succès en 1973-75, quand elle a permis d'annuler toute la surveillance des salaires et des bénéfices, dans laquelle elle voyait un fort relent d'une inadmissible politique des revenus. La transparence, oui, bien sûr, mais à bon marché seulement[2].

Par ailleurs, de manière plus générale, un débat du genre «bénéfices de change» fournit l'occasion aux patrons et autres directeurs d'organisations économiques et professionnelles, de faire la démonstration de leur écrasante supériorité en matière de connaissances aussi bien théoriques que pratiques. Une bonne vingtaine au moins de députés, pas même tous zurichois, auraient pu prendre la parole à la place de MM. Ruegg et Hofmann; Félicien Morel n'a pas trouvé un seul camarade de parti pour prolonger son intervention et appuyer sa proposition avec des arguments différents et valables. La discussion, oui, bien sûr, mais avec quelles réserves de compétences?

Il va bien falloir trouver le courage d'abolir la fiction du parlement de milice, parce que la variété et la technicité des sujets offerts en pâture aux Chambres fédérales exigent des connaissances de professionnels, ou du moins de spécialistes. Et cela n'a rien à voir avec les quinze à vingt mille francs nets que laisse au parlementaire moyen son activité de député.

[1] Au cours du débat à propos de la proposition Morel, aucun chiffre n'a été avancé qui aurait permis de situer l'ordre de grandeur des bénéfices de change réalisés par les exportateurs suisses, notamment depuis la redescente du franc. On a seulement appris qu'ils sont moins grands qu'on se l'imagine, et que les clients étrangers s'avisent en général de les récupérer.

[2] Au vote d'ensemble, le Conseil national a approuvé la révision de la Loi sur la garantie contre les risques à l'exportation par 116 voix contre 0. De la belle ouvrage.

certainement, une sorte d'insécurité générale affectant aussi bien les collaborateurs du Département que son chef lui-même. Ma tâche première est donc de renouer les fils, de restaurer la confiance, d'être le centralisateur officiel de tout ce qui est préparé par le Département, dans tous les secteurs (...) Il faut une unité de doctrine jointe à l'efficacité dans le fonctionnement de la machine.»

On ne savait tout de même pas les affaires étrangères helvétiques en un si piteux état. Malgré les précautions diplomatiques dont M. Raymond Probst n'oublie pas d'enrober sa tâche — «cette mission d'assainissement, de clarification, de coordination, de reprise en main est voulue par M. Pierre Aubert et par le Conseil fédéral» — c'est bien un certificat d'incapacité asséné à tout un petit monde qui vagabonderait sans âme et sans chef depuis le départ de Pierre Graber.

Le socialiste Aubert à l'inauguration des chrysanthèmes, le radical Probst à la barre. Une question indiscrète: pour lequel des deux hommes voteront au juste les parlementaires lors de la prochaine «élection» du Conseil fédéral? En fait, de tels propos suffiraient à faire condamner (mesures disciplinaires) n'importe quel fonctionnaire. Ne serait-ce qu'en vertu du touchant article 24 de la loi fédérale sur le statut des fonctionnaires (30 juin 1927) à l'alinéa 8 dont on vous rappelle la teneur avec une certaine délectation: «Le fonctionnaire a le devoir de se comporter avec tact et politesse envers ses supérieurs, ses collègues et ses subordonnés. Il a le même devoir dans ses rapports avec le public.»

LA MISE AU PAS

Querelles de clocher, dira-t-on peut-être. Il y a en effet plus important: M. Raymond Probst amène dans ses bagages des thèses sur les relations de la Suisse avec le tiers monde, par exemple, dont la teneur doit faire rougir de plaisir les stratèges de la Division du commerce, dont on avait pu croire quelque temps l'emprise moins pesante sur les «affaires étrangères» en général, et sur la coopération technique en particulier. Pour l'essentiel, la loi des affaires d'abord, de l'aide à la rigueur — s'il faut passer par cette étiquette pour conquérir de nouveaux marchés. Ecoutez à nouveau, sur ce sujet précis, M. Raymond Probst mettre les points sur les «i» à l'intention du «Journal de Genève»: «(...) Faute d'une coordination suffisante, on a vu se faire jour une sorte de doctrine à part, de politique propre du service de la coopération technique allant jusqu'à contester la doctrine inspirant nos relations commerciales. Il est urgent de réintégrer là notre coopération au développement dans le cadre de notre politique générale vis-à-vis du tiers monde voulue par le Conseil fédéral, soutenue par le Parlement et par le peuple. Voilà donc un cas typique où un mauvais fonctionnement de l'appareil pouvait déboucher, à la longue, sur des conséquences graves.» Sous le signe de l'«unité de doctrine», c'est la mise au pas de la coopération dans la perspective unique et prioritaire des intérêts commerciaux immédiats. Les milieux patronaux ne disent pas autre chose depuis des semaines lorsque, en prévision du débat sur le «message» publié sur la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en voie de développement, ils prônent (DP 558) la rentabilisation de l'«aide publique», assimilée dès lors à des investissements privés. La boucle est bouclée. L'homme est dans la place.